



Catégorie de la mesure UTILITÉ SOCIALE

Fonction(s) de la mesure **S'entraîner à travailler (endurance et structure journalière)**

Participer au développement durable

F

Langue de la mesure

Couverture LAA

Nom de la mesure **Entretien et embellissement / Commune de Montagny**

Organisateur **Commune de Montagny**

Description de l'activité Cette activité (1) auprès de la commune de Montagny consiste à participer aux tâches de voirie et d'entretien assurées par la municipalité. Il peut s'agir de l'entretien de la voie et des lieux publics (places, routes et autres voies d'accès) ou de l'élimination des déchets comme de l'embellissement de la commune.

Profil des bénéficiaires Bénéficiaires LASoc, homme ou femme, portant un intérêt pour l'exercice des tâches décrites ci-dessus, ayant un bon rapport avec autrui, quelques compétences manuelles et aimant le travail en plein air, au bénéfice du permis de conduire.

Objectifs à atteindre Cette activité vise à observer les ressources socio-professionnelles disponibles en vue d'une réinsertion professionnelle (employabilité). Elle a pour objectif d'accomplir des tâches manuelles en tenant compte des capacités physiques, psychologiques du bénéficiaire et de ses habiletés sociales et techniques. Elle offre aussi au bénéficiaire la possibilité de reconstituer un réseau socio-professionnel. Cette activité devrait déboucher sur un bilan des ressources socio-professionnelles du bénéficiaire et la mise en place d'un projet de réinsertion professionnelle progressivement élaboré durant la période de la MIS en collaboration avec l'ORP.

Conditions de participation Rencontre préalable entre le/la bénéficiaire, la personne responsable de l'encadrement de la MIS et le service social.

Moyens et méthodes Participation aux activités proposées par le service de voirie; observation; évaluation entre le service de la voirie, le bénéficiaire et le service sociale régional.

Capacité d'accueil 1 personne.

Frais d'organisateur 50.- par bilan (initial, intermédiaire, final).

Durée 3 à 6 mois.

Dates de mars à fin octobre.

Fréquence Selon entente avec le service de la voirie.

Horaire Selon entente avec le service de la voirie.

Taux d'activité 50% maximum.

District Broye

Adresse Administration communale, 1774 Cousset

Localité Montagny

Coordonnées de l'organisateur Administration communale de Montagny

Responsable de la mesure M. Blaise Jan-du-Chêne, responsable du service de voirie

Téléphone 026 662 46 46

Adresse Case postale 60, 1774 Cousset

Fax 026 662 46 49

No postal / Localité 1774 Cousset

E-Mail office@montagny-fr.ch

Site Web

Type d'organisateur Organisme prestataire (avec contrat de prestations)

Mission de l'organisme Administration des tâches publiques des collectivités communales.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale (LASoc)

Catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) et des mesures spécifiques d'intégration (MInt)

639

Numéro MIS *

MIS

Catégorie de la mesure UTILITÉ SOCIALE

F

Fonction(s) de la mesure

S'entraîner à travailler (endurance et structure journalière)

Langue de la mesure

Participer au développement durable

Couverture LAA



Responsable de l'organisation

Eric Soutter

Remarques

(1) Affiliation RC obligatoire (auprès du SASoc, cf. circulaire du 1er avril 2000).

(2) Ces équipements peuvent le cas échéant être pris en charge dans les prestations circonstanciées.